



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR
autorisant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Deux Morin
à réaliser la restauration de l'hydromorphologie du Grand Morin au droit du
moulin de Court
sur les communes de Meilleray (77) et Villeneuve-la-Lionne (51)
et déclarant les travaux d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 25 janvier au 15 février 2023 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la restauration de l'hydromorphologie du Grand Morin au droit du moulin de Court sur les communes de Meilleray (77) et Villeneuve-la-Lionne (51) projetée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des deux Morins a été soumis à la consultation du public du 25 janvier au 15 février 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfectures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques/DIG-Restauration-de-l-hydromorphologie-du-Grand-Morin-au-droit-du-moulin-de-Court>
- <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-prises-en-matiere-d-environnement>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

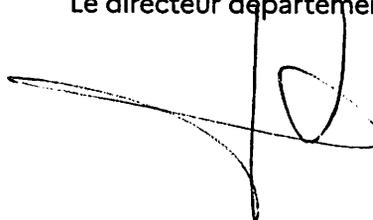
- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr
- ddt-seepr@marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques, ou à la DDT de la Marne.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public qui s'est déroulée dans le département de la Marne et dans le département de la Seine-et-Marne n'a recueilli aucune remarque ou commentaire .

Melun, le 13 FEV. 2023

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke extending to the left.

Vincent JECHOUX